NOTE D'INFORMATION

ATTAKAFOUL

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20033 en date du 22/04/2020.

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Autorité du Maroc du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATTAKAFOUL**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041550**
- Date et référence de l'agrément : **27/12/2019, GP19228**
- Date de création : **11/12/2001**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis **à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Houssein BELCADI	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de rechercher, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle de l'indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et / ou annulation de paiement des intérêts et ce, dans la limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP inclut les instruments financiers ci-après :

 - Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca ;

 - Certificats d'investissements ;

 - Droits d'attributions ou de souscriptions ;

 - Obligations et autres titres de dette émise ou garantie pat l'Etat marocain ;

 - Obligations privées ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Bons de Sociétés de Financement ;

 - Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ;

 - Titres d'OPCVM ;

 - Titres de FPCT ;

 - Titres d'OPCC .

 - Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Famille TAZI et sociétés de M. TAZI Mohamed)**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **08/03/2002**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de Gestion du FCP. En cas de distribution, les porteurs de parts du fonds seront informés par voie de mailing et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution. Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK sise à Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits dont 0.2% incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants rachetés dont 0.1% incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative. Toute autre exonération reste à la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **1,50% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0.05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine